

AXE 5 :

TOURISME : *un potentiel touristique valorisé et globalisé à l'ensemble du territoire*

Objectifs des politiques publiques

1 - UNE OPTIMISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE A L'HORIZON 2025-2030

- Optimiser l'offre touristique du Pays des Sources en lien avec le Pays Sources et Vallées.
- Diversifier l'offre touristique sur le territoire.

Le **développement touristique s'inscrit dans un contexte interterritorial (Pays Sources et Vallées)**. L'offre touristique repose principalement sur les activités liées à la nature et/ou au patrimoine en particulier autour de la randonnée (pédestre, équestre et cycles), ce qui implique une gestion cohérente des paysages et des différents lieux à valoriser (lien avec l'axe 6) afin de préserver le cadre dans lequel s'inscrit cette offre touristique. Des actions de diversification de l'offre touristique sur le Pays des Sources sont envisagées en rappelant que le tourisme peut être vecteur de développement économique, en particulier dans les communes les plus petites par la création de lieux d'hébergement, de restauration ou encore par la mise en valeur de sites locaux, mais aussi contribue à la valorisation de l'image du territoire participant à son attractivité (outil de communication et de marketing territorial).

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) du **SCOT avancent quelques propositions qui contribueront au développement touristique du territoire et du Pays** en précisant notamment leurs traductions graphiques voire réglementaires, qu'elles pourraient impliquer sur les documents d'urbanisme locaux. Par ce biais, la stratégie touristique du Pays des Sources pourra être mise en œuvre plus facilement, en lien aussi avec les objectifs inter-territoriaux déterminés par la charte de Pays. Ces propositions portent sur différents aspects : l'information, la valorisation patrimoniale et historique des lieux, les circuits et les cheminements, la signalétique. Ces aspects correspondent principalement à ceux où la collectivité publique peut jouer un rôle significatif dans l'amélioration de l'offre touristique sur le secteur. Dès lors, d'autres aspects (hébergement, restauration, etc.) auraient pu être abordés, mais relèvent davantage d'initiatives privées ou encore sont déjà largement portés par les actions menées par le Pays Sources et Vallées ou le Comité Départementale du Tourisme, ce qui explique pourquoi ils ne sont pas déclinés au SCOT. Toutefois, les dispositions fixées au SCOT visent à ne pas entraver la poursuite et le développement de ces initiatives et de ces actions pouvant s'inscrire dans une stratégie globale et autour d'une ou plusieurs thématiques fortes qui restent à préciser.

Informations, communication et signalétique :

Il est proposé de mettre en place, sur le Pays des Sources, un **point d'informations touristiques** qui formera un relais de l'office de tourisme actuellement installé à Noyon. L'autoroute A1 qui traverse le territoire du nord au sud est équipée d'une aire de restauration au niveau de l'échangeur de Ressons-sur-Matz (la seule du département de l'Oise sur l'autoroute A1). Cet axe routier est l'un des plus fréquentés d'Europe au regard du trafic qu'il reçoit quotidiennement. La création d'un point d'informations touristiques sur cette aire de restauration est un moyen privilégié de capter l'intérêt des personnes s'y arrêtant. Les effets attendus ne sont pas immédiats d'autant que les personnes qui fréquentent les aires autoroutières s'inscrivent, pour une large majorité, dans une logique de trajet auquel elles dérogent rarement.

Orientations :

- ✓ **Mettre en place un point d'informations touristiques** formant un relais de l'office de tourisme (Noyon), par exemple sur l'aire autoroutière (A1) à Ressons-sur-Matz (sous forme de kiosque à confirmer), afin de mieux promouvoir l'offre touristique au moins du Pays Sources et Vallées.

- ✓ **Définir une signalétique commune** (échelle du Pays) pour les circuits, les accès aux sites et aux équipements touristiques complémentaires à celle du Conseil Général.



Kiosque d'informations touristiques sur l'aire de services du Val de Cher, A85. (Source : SigRest – Sighor).

Néanmoins, l'objectif recherché est de faire découvrir le secteur (sites, circuits, lieux à visiter, possibilités d'hébergement et de restauration, etc.) afin de susciter un arrêt lors d'un prochain trajet, l'échangeur autoroutier de Ressons-sur-Matz constituant une porte d'entrée sur le territoire. L'accent pourra être mis sur le séjour de courte durée (1 à 2 journées s'inscrivant dans une logique d'arrêt des personnes étant en transit, ou dans une logique de tourisme rural à 1 heure de la région parisienne ou de la région lilloise).

Ce point d'informations pourra correspondre à minima à un kiosque comportant une borne interactive, des dépliants, des photographies, des liens internet, etc., en mesure de promouvoir le tourisme sur l'ensemble du Pays Sources et Vallées et des complémentarités existantes avec les territoires voisins (Compiègnois, secteurs concernés par la ligne de front de la Grande Guerre, etc.). Cette action est à porter par le Pays Sources et Vallées en lien avec le comité départemental du tourisme, la SANEF et le gestionnaire de l'aire de restauration.

La définition et la mise en place d'une signalétique commune à l'échelle du Pays Sources et Vallées constituent également une autre proposition avancée afin de faciliter la découverte du territoire. Cette signalétique sera complémentaire à celle du Conseil Général de l'Oise principalement située sur les grands axes routiers. Elle portera principalement sur les circuits locaux de découverte des lieux (par exemple autour des chemins de randonnée), sur les accès aux sites touristiques valorisés (sites de la Grande Guerre, patrimoine local, etc.), sur les équipements répondant aux attentes des touristes (lieux d'hébergement et de restauration, présence d'équipements de loisirs, etc.).

Valorisation patrimoniale et historique, développement des circuits :

Il est proposé de **poursuivre et conforter les actions** largement engagées par la Communauté de Communes et les communes concernées, **portant sur les circuits de découverte du territoire** (patrimoine bâti, historique et naturel) en s'appuyant sur la base Nature et Randonnées implantée à Elincourt-Sainte-Marguerite. Le Pays des Sources, étant ponctué d'étangs et de rivières présentant une bonne aptitude à la pratique de la pêche, il est ainsi envisagé d'étendre l'offre touristique autour de cette activité de loisirs (initiative privée ou publique). La mise en œuvre de ces orientations suppose d'une part, une gestion rigoureuse du paysage bâti ou naturel, en particulier aux abords des sites et monuments à valoriser. Des dispositions sont ainsi définies dans ce sens à l'axe 6 (Paysages). Elle suppose d'autre part, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire, afin de satisfaire aux attentes résultant de l'activité piscicole. Des dispositions sont ainsi définies dans ce sens à l'axe 7 (Environnement).

Orientations :

- ✓ **Poursuivre le développement de circuits de découverte du patrimoine** bâti, historique et naturel, en s'appuyant notamment sur la base Nature et Randonnées. Envisager une valorisation du tourisme autour de la pêche (étangs et rivières).
- ✓ **Valoriser les lieux de témoignage de la Grande Guerre** en identifiant les sites majeurs (bois des Loges, bois du Plémont, bois de Thiescourt et carrières, réseaux de blockhaus, etc.). Veiller en conséquence à l'usage des sols à leurs abords afin de préserver l'esprit des lieux.



Etang ouvert à la pêche, commune de Mareuil-la-Motte.

Les orientations du SCOT prévoient le **croisement du schéma interterritorial des circulations douces** mis en place à l'échelle du Pays Sources et Vallées et s'inscrivant dans le réseau Trans'Oise porté par le Conseil Général de l'Oise, **avec le réseau de cheminements de proximité** (des villages proches des pôles et bourgs identifiés sur le Pays des Sources) tel que définit dans l'axe 2 (transports et réseaux). En effet, à ce jour, 13 circuits balisés et entretenus sont ouverts au public. Ils empruntent le territoire de 31 communes et totalisent plus de 120 km. Ils constituent des itinéraires de quelques kilomètres pour une simple promenade ou des parcours de 18 km pour les marcheurs avertis, les circuits ont été établis pour répondre à une demande variée. Un accès direct pour les promeneurs, depuis les secteurs urbanisés des communes renforcera leur attrait, notamment comme lieu de promenade. Il conviendra donc aux communes d'étudier les modalités de connexion entre ces circuits de randonnées balisés, et les cheminements (le long des routes, chemins ruraux, voire chemin d'exploitation après accord des exploitants agricoles) existants à conforter pour relier les villages entre eux. Cela peut impliquer la réalisation de nouvelles portions de chemins à faciliter par leur identification dans les documents d'urbanisme communaux et le renvoi à l'utilisation d'outils fonciers ou réglementaires adaptés (emplacement réservé, article L.123-1-5 6° du code de l'urbanisme, etc.) en prenant soin de limiter les incidences sur l'usage agricole et forestier des emprises concernées.

Il est, par ailleurs, proposé de réfléchir à un **projet de valorisation des lieux de témoignage de la Première Guerre Mondiale**, à la veille de son centenaire et des différentes manifestations qui seront organisées en conséquence. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche similaire engagée par d'autres groupements de communes concernés (Compiègnais, Oise Aisne Soissonnais, Pays du Soissonnais, etc.). Des synergies pourront également être trouvées avec le travail mené à ce sujet par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles et les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine. Dans le cadre du SCOT, la valorisation des lieux de témoignage implique la définition de mesures visant à préserver leurs abords d'une urbanisation ou d'aménagement inapproprié afin de maintenir l'esprit des lieux. Il est ainsi proposé de les identifier sur la cartographie des espaces et sites naturels ou urbains à prendre en compte (voir axe 6, planche n°3a). Les documents d'urbanisme locaux prévoiront des dispositions visant à préserver et à valoriser ces lieux, tout en garantissant des conditions d'accès adaptées. Le patrimoine majeur de la Grande Guerre identifié par le SCOT est donc à sauvegarder en limitant les possibilités de développement urbain ou de modification sensible des espaces à ces abords, afin de préserver la quiétude des lieux (témoin de l'Histoire) et de respecter les personnes qui viennent s'y recueillir. Cette mise en valeur pourra s'accompagner d'aménagements qui resteront légers pour ne pas altérer les sites en conservant le caractère naturel dans lequel ils s'insèrent aujourd'hui. Ils devront être menés conjointement avec les instances chargées de la gestion des sites et monuments commémoratifs des périodes de guerre, ainsi qu'avec les milieux associatifs dévolus à ces questions. C'est aussi le cas sur le circuit des Chars de la Bataille du Matz concernant les communes situées à l'extrémité ouest du Pays des Sources.

Orientation :

- ✓ **Croiser le schéma interterritorial des circulations douces** (Pays) s'inscrivant dans le réseau Trans'Oise **avec le réseau de cheminements de proximité** (des villages vers les bourgs de la CCPS) permettant des circuits de promenade au quotidien.



Carrière de la Botte

Carrière de la Botte à Connectancourt.



Borne casquée à Canny-sur-Matz.



Monument à Marquéglise.